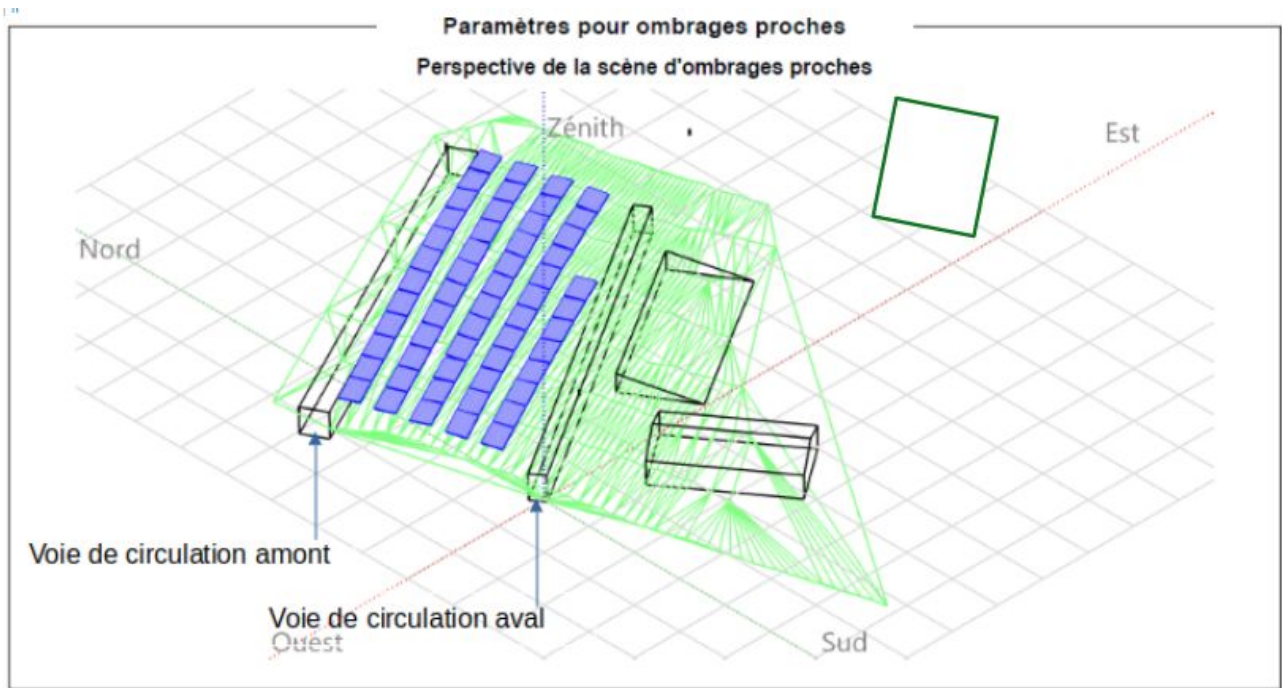




## Implantation

Le terrain présente une pente marquée, notamment à l'est, ce qui implique une implantation de la centrale sur la partie ouest, topographiquement la plus plane (cf. schéma ci-dessous) :

- en bleu, l'emplacement approximatif des tables PV (étude détaillée encore à réaliser)
- en filaire, les deux bâtiments récemment construits sur les parcelles en aval du champ (un talus se trouve à la limite entre le champ et les parcelles voisines. L'un deux est équipé de panneaux photovoltaïques en toiture)
- à l'est (carré vert), emplacement d'un potentiel troisième bâtiment pour lequel un permis de construire a été déposé en 2024 par la coopérative agricole Bourgogne du Sud. Il y serait prévu des panneaux photovoltaïques en toiture. A date (avril 2026), le site a été terrassé, mais la construction de ce bâtiment n'a toujours pas débuté.



## Raccordement

Le poste de distribution Enedis 250 KVA (point rouge) devra être raccordé au PDL / point de livraison (point jaune) envisagé. Son transformateur (point rouge) est très probablement saturé par les installations photovoltaïques et activités déjà présentes sur les bâtiments proches.

L'implantation d'un nouveau transformateur serait simple et peu coûteuse si les câbles ont été bien dimensionnés.

Nous avons pris contact avec la coopérative agricole qui aménage le terrain voisin. Bien qu'ils aient prévu d'installer des panneaux PV en toiture, ils n'ont pas engagé de démarche auprès d'Enedis.

## Protection incendie

Un réseau public d'eau incendie est réparti sur la zone d'activité des Berlières 2, mais la borne la plus proche du site pressenti est éloignée (point rouge) de l'accès pompier (point jaune). Le SDIS 71 (Service Départemental d'Incendie et de Secours) sera contacté pour recueillir leurs exigences en la matière.

## Solution technique innovante envisagée : utilisation de gabions comme structure du champ PV

Le sol du terrain est du sable granitique grossier (dénommé «cran»). Sa résistance à l'arrachement est faible et nécessiterait une structure sur pieux profonds.



Nous envisageons l'utilisation de gabions (cages métalliques fermées, lestées de pierres) sur lesquels seraient fixés les rails supportant les panneaux photovoltaïques.

Pour un coût de 1500 € HT, la société Terres Neuves (basée en Mayenne) a réalisé une visite terrain en mars 2026 qui a permis de :

- confirmer la faisabilité technique de cette solution
- monter un gabion test (cf. photo)

Cette société fournirait les gabions (modèle déposé, dont ils sont l'unique fournisseur en France) sous forme de kits à monter : cette solution en autoconstruction nous permettrait de réduire fortement le coût de l'installation et augmenterait la rentabilité et attractivité de notre électricité en ACC.

### Les avantages du gabion

- solution qui coche réellement toutes les cases du low-tech : appropriable (aucune compétence ni matériel spécifique requis), flexible et modulaire (adaptation à la pente), démontable et mono-matériau (recyclable intégralement en fin de vie), robuste (longue durée de vie sans entretien)

- pas d'artificialisation / imperméabilisation du sol, les gabions formant même des habitats potentiellement favorables à la biodiversité
- ne nécessite pas d'étude géotechnique
- coût de structure modérée à faible (si autoconstruction)

### Les défauts du gabion

- pas de certification officielle (ETN, ATEC) ce qui peut pénaliser l'assurabilité de l'installation. A notre demande, la société Terres Neuves a fourni 2 notes de calcul (lestage, arrachement) que nous avons transmises début avril à notre assurance pour avis. Cette note de calcul a également mis en évidence la nécessité de sécuriser davantage la résistance à l'arrachement à l'aide de brides en U
- le bas du gabion se trouve à seulement 30 cm du sol ce qui nécessite de débroussailler mécaniquement et régulièrement le terrain

### **Prochaines étapes et conditions de mise en œuvre du projet**

- Signer une promesse de bail avec la commune de Matour
- Lancer la demande d'extension à 20 km (au lieu de 2 km par défaut) d'une nouvelle boucle d'ACC (dont le nom provisoire est «ACC Matour Ouest»)
- Obtenir la confirmation que la structure gabion sera couverte en assurance exploitation (RC et dommages), voire en assurance construction. Via notre assureur (MAIF) ou un autre.
- Financer l'étude d'avant-projet détaillée (2.500 € HT) qui serait menée par le concepteur Terres Neuves. Cette étude a pour but de valider la nature et l'implantation exacte des éléments techniques (calepinage des modules PV, câblages, onduleurs et shelter), ainsi que leur coût, et le terrassement nécessaire pour permettre d'implanter les tables sur des surfaces planes, en suivant les lignes de niveau du terrain. Cette somme serait déduite du montant de la commande si nous retenons leur solution
- Rédiger et soumettre la Déclaration Préalable / DP (urbanisme)
- Lancer une étude de raccordement auprès d'Enedis - Proposition de Raccordement Avant Complétude (PRAC)
- Évaluer le coût total de l'installation (incluant raccordement, protection incendie, etc.). Cette étape pourra être réalisée avec ou sans AMO.
- Évaluer les charges d'exploitation : maintenance, assurance (ou non assurance, en fonction de la prise de risque souhaitée)
- En déduire la rentabilité globale et le prix de revient en vue d'une vente de l'électricité en Autoconsommation Collective (ACC)
- Soumettre l'investissement à l'approbation de l'Assemblée Générale
- Trouver la main d'œuvre bénévole pour le montage et le remplissage des gabions *il s'agirait d'assembler environ 250 gabions et manipuler environ 125 tonnes de pierre (granulats diamètre 90-250mm, d'origine locale) en bénévolat*

